



Baisse d'une pension alimentaire

Par **matchar16**, le **29/04/2008 à 12:43**

bonjour,

Je suis divorcé depuis octobre 2004; à cette époque, mon ex-femme et moi nous étions mis d'accord pour que je lui verse une pension alimentaire de 1200,00 euros pour nos deux enfants (10 et 7 ans aujourd'hui) qui vivent avec elle (je les ai un we sur 2 et la 1/2 des vacances). Cette somme a été inscrite dans le jugement du divorce.

Cette pension représente actuellement 36% de mon salaire et bientôt presque 40%. Etant donné les autres charges qui m'incombent (loyer - impôts - assurances diverses- etc..), aujourd'hui, je ne suis plus en mesure de payer cette pension.

En cas d'absence d'accord avec mon ex-femme (qui a des revenus et revit avec un autre homme qui a aussi des revenus), quels sont mes recours? puis-je entamer une action juridique pour faire baisser cette pension? et si oui, laquelle?

Merci pour vos réponses

Cordialement,

R.

Par **caromaiwen**, le **29/04/2008 à 13:04**

Il faut saisir le juge des affaires familiales de nouveau

Par **matchar16**, le **29/04/2008** à **20:21**

oui je me doute qu'il faut saisir le juge aux affaires familiales
ce que j'aimerais savoir c'est si ma requête a des chances d'aboutir, à savoir existe-t-il un
"pourcentage" à ne pas dépasser par rapport à ses revenus?
merci